



CLUB ATHLETIQUE RENAISSANCE AIGLONS
MEMBRE DE LA FEDERATION CONGOLAISE DE FOOTBALL

DECISION N° 009/CARA/PR/25

*Portant mise en place d'une commission de supervision des activités de la
section football*

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- ✓ Vu les statuts & règlement du Club Athlétique Renaissance Aiglons;
- ✓ Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Août 2025 ;
- ✓ Vu les conclusions de la réunion du bureau du conseil d'administration du 04 Septembre 2025 ;

DECIDE :

Article 1er: Sont désignés membres de la commission de supervision des activités de la section football, en attendant la mise en place du bureau de ladite section, les personnes ci-après :

- ✓ Président : **NKENDE Lucien**
- ✓ Premier Vice-Président : **LOKA Aristide**
- ✓ Deuxième Vice-Président : **PRINCE RICHARD**

Article 2 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Brazzaville, le 05 Septembre 2025



Eric Alain MANTOT